



Le Conseil Communal des Enfants

Commune de Rumes

Personne de contact: Clémence Lepla

Coordonnées :

Administration communale

Place 1 - 7618 Taintignies

0476/07.34.29

clemence.lepla@communederumes.be

Le Conseil communal des enfants : une expérience de démocratie !

POUR LES ENFANTS...

Les enfants de 5^{ème} primaire de Rumes de Rumes vont être appelés à désigner leurs représentants au Conseil Communal des Enfants.

Tout au long de l'année, les enfants élus élaboreront et réaliseront des projets d'intérêt collectif, avec imagination et réalisme.



De cette manière, ils apprendront, sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires, qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause, ... bref que la DEMOCRATIE doit se mériter chaque jour, par le travail effectué et par le sérieux qui y est apporté. Cette création s'inscrit dans le dispositif global de la commune envers la Jeunesse.

Cette nouvelle structure a pour objectif de développer et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité grâce à la réalisation de projets dans un cadre familial.

Elle permet également d'établir un dialogue entre les élus adultes de la commune et les représentants élus des enfants.

Les enfants ont un rôle important à jouer dans la vie de la commune car ils ont des idées à formuler sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent. Demain ce seront eux qui seront à la barre de notre navire.

Au sein des CCE, ils vont apporter leur enthousiasme, leur capacité de rêve, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme.

Cette démarche bousculera sans doute l'idée d'un monde adulte pensé par des adultes et contribuera au développement de la DEMOCRATIE locale.

Nos enfants, au fil des réunions, vont s'initier à la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres, au partage avec les autres, mais aussi à la construction d'un projet.

Qu'ils soient candidats ou électeurs, nos enfants découvriront dans cette expérience supplémentaire, le sens de la DEMOCRATIE et de la CHOSE PUBLIQUE, mais surtout une motivation pour s'impliquer dans le futur.

Dans dix ans, ces enfants seront des adultes, les expériences vécues les auront préparés à la réflexion, à l'action collective, à la responsabilisation, à l'autonomie, sensibilisés à la solidarité et incités à devenir acteurs dans leur quartier et dans leur commune.



Vive la démocratie !



Pour préparer l'avenir, tous les citoyens des communes wallonnes, petits et grands, doivent réfléchir ensemble à ce que l'on peut améliorer pour développer une société juste et solidaire.

Les autorités communales de Rumes, souhaitent offrir aux enfants la possibilité :

- d'exprimer leurs points de vue
- de confronter leurs opinions
- de faire connaître leurs idées
- de participer de façon active à la vie de leur quartier, de leur commune en réalisant des projets
- de débattre démocratiquement

Cet apprentissage de la Citoyenneté va se concrétiser par la création d'un :

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

- Qu'est- ce qu'un CCE ?
- Cela va servir à quoi ?
- Que va-t-on y faire ?

Vous trouverez toutes les informations dans cette brochure. Si vous avez encore besoin d'explications complémentaires, adressez-vous à Madame Clémence Lepla 0476/07.34.29 clemence.lepla@communederumes.be Adresse : Administration communale Place, 1 à 7618 Taintignies

Elisez vos représentants au Conseil Communal des Enfants



QUE VA -T-ON PROPOSER AUX ENFANTS ?

De donner leur avis, de choisir, de réaliser, de construire, ... bref d'apprendre à devenir des DEMOCRATES, des CITOYENS RESPONSABLES dans leur commune. En effet, les garçons et les filles de 5^{ème} des écoles fondamentales de la commune seront les premiers à pouvoir choisir, élire, des représentants de leur école qui constitueront le **CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS** ainsi qu'un élu scolarisé hors entité.

Qui est candidat ?



- La liste électorale reprenant tous les candidats au CCE sera établie par la commune.
- Tu pourras, dès lors, commencer ta campagne électorale (en accord avec la Direction de l'école et de tes instituteurs) en organisant de petites réunions, une campagne d'affichage au tableau prévu à cet effet, afin de faire connaître aux autres les causes que tu essayeras de défendre si tu es élu (propose de bonnes idées, explique tes projets, pour convaincre tes camarades de voter pour toi).

ATTENTION :

- Une campagne électorale doit respecter certaines règles.
- Une réunion avec tous les candidats et l'instituteur responsable de ton école, pourrait déterminer ces règles. Chaque établissement scolaire a son règlement d'ordre intérieur, on ne peut pas faire n'importe quoi.
- Une règle essentielle : **LE RESPECT DES AUTRES**

- Le jour des élections tu seras un candidat respectueux de la décision finale, du résultat du scrutin.

- Si par malheur tu n'étais pas élu, pense que des camarades ont voté pour toi, et que pour eux, tu dois persévérer.
- Si tu as le bonheur d'être élu, tu siègeras au CCE, tu occuperas peut-être le fauteuil des élus adultes lors des réunions, **QUEL HONNEUR !**

MAIS : Il ne faudra pas oublier que le plus important reste à effectuer :

EXPLIQUER AUX CAMARADES DE TON ECOLE, CEUX QUE TU REPRESENTES, LE TRAVAIL QUE VOUS EFFECTUEZ AU CCE.

Préparation des élections



Ce travail sera réalisé par la commune:

- la création d'une carte d'électeur pour chacun d'entre vous sur laquelle on trouvera :
 - les nom, prénom et adresse
 - la date du scrutin
 - le bureau dans lequel on doit aller voter
 - l'heure de fermeture des bureaux de vote
- la constitution d'une liste électorale pour chaque bureau de vote.
- la réalisation des bulletins de vote.

L'école s'occupera :

- de constituer les bureaux de vote en choisissant un président, un secrétaire, un assesseur ainsi qu'un observateur adulte qui vérifiera que tout se passe normalement. (les membres des bureaux votent les premiers, le jour de l'élection).
- d'installer des urnes (la commune les fournit).
- d'installer un ou plusieurs isoloir(s) dans chaque bureau de vote.

Le jour des élections

Vérifier si tout le matériel est bien dans le(s) bureau(x) de vote :

- L'urne
- L'(les) isoloir(s) (pour choisir tranquillement le candidat pour qui tu votes)
- Un crayon rouge bien taillé et attaché pour qu'on ne puisse pas l'emporter par mégarde.
- Les bulletins de vote.
- La liste électorale.

Quand le scrutin sera terminé, le bureau de dépouillement commencera son travail et tu n'auras plus qu'à attendre les résultats définitifs.

Tu vas voter, c'est un grand jour !

C'est le jour du scrutin !

Comme d'habitude, tu te rends à ton école sans oublier aujourd'hui ta carte d'électeur.

A ton entrée dans la salle de classe devenue bureau de vote pour un jour :

- tu présentes ta carte d'électeur à l'assesseur qui la donnera au président du bureau et qui, en échange, te donnera ton bulletin de vote.
 - Toi : Tu te rends dans l'isoloir pour y voter
 - Le secrétaire : cochera ton nom sur la liste électorale.
- Quand tu auras émis ton vote, tu sortiras de l'isoloir et viendras placer ton bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet (si tu ne sais pas, le président est là pour t'aider) et dès que tu déposeras ton bulletin de vote, le président dira « A VOTE ».



- Tu n'oublieras pas de reprendre ta carte d'électeur sur laquelle un assesseur aura placé un cachet signifiant que tu as voté et que tu ne peux plus revoter une nouvelle fois.

Félicitations :

Pour la première fois, tu viens d'accomplir ton devoir électoral, tu as voté, tu as choisi quelqu'un pour te représenter, tu as donné ton avis, c'est très important. C'est ainsi que tu feras pour chaque élection lorsque tu auras atteint ta majorité légale.

Ce qu'il faut savoir

- Si tu barres, si tu inscriis quelque chose sur ton bulletin de vote, si tu le déchires, celui-ci ne sera pas valable, ton vote sera NUL.
- Si tu te trompes, demande un nouveau bulletin au président du bureau. Tu remettras ton ancien bulletin de vote qui sera mis à part en prenant soin de ne pas montrer le vote que tu venais d'émettre.
- Si tu ne votes pas, tu seras considéré comme abstentionniste, ton vote sera BLANC et tu n'auras pas accompli ton devoir de citoyen.

Nous avons tous des DROITS mais aussi des DEVOIRS.
VOTER est un DEVOIR IMPORTANT si tu veux être un
CITOYEN RESPONSABLE

Comment va fonctionner le CCE ?

Une fois élus, les jeunes conseillers travailleront en groupe. Ils élaboreront des projets et se réuniront toutes les 6 semaines, le mercredi, hormis les vacances scolaires, à l'Administration communale ou dans un endroit réservé pour eux.



Ces réunions auront lieu sous la conduite d'un animateur responsable et de l'échevine responsable

Des adultes aideront les jeunes élus dans la réalisation de leur mission : l'animateur, les élus adultes, le personnel communal et les enseignants.

D'autres personnes voudront peut-être bien mettre leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être à la disposition des jeunes conseillers.

Quelques réalisations de CCE

Des CCE mis en place dans certaines communes wallonnes depuis 1988, date de la première installation d'un tel Conseil en Belgique, plus précisément à Waremmes, ont réalisé quelques projets importants généralement choisis parmi les thèmes suivants :

- La sécurité routière
- Sports et loisirs
- Culture, tourisme et folklore
- Environnement et propreté publique
- Aide aux personnes / solidarité
- Autres (comme bourse d'échange de jouets ...)

Réalisations du CCE de Rumes pour l'année 2025-2026 :



Atelier peinture avec le home Philippe pour les décos de Noël

Test du jeu « Hand in a cap »



Organisation d'une bourse au jouet lors de la marche du relais pour la vie

Je déclare avoir pris connaissance du présent document :

Date :/...../.....

Signature des parents :

Signature de l'enfant :



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme/Melle/Mr. :

responsable légal de nom, prénom :

né(e) le :

autorise les autorités communales de Rumes

- ♦ à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, film, vidéos, site Internet), si ce dernier concerne le Conseil Communal des Enfants et ses activités.

Signé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Le / /

Signature



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom) père / mère /tuteur * de
..... (nom du candidat) autorise / n'autorise pas mon fils /
ma fille * à s'inscrire comme candidat aux élections du Conseil Communal des Enfants de
la commune de Rumes qui auront lieu le 7 octobre 2026.

Je m'engage également, dans la mesure du possible, à lui permettre d'être présent à
l'endroit où se tiendront les réunions du Conseil en temps et heures.

(*) barrer la mention inutile

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date : / /

Signature

Concerne le(a) candidat(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

Nationalité :

Sexe : ☐ F ☐ M

Ecole :

Année :

Mail :

Téléphone :

Conseil communal des enfants – Commune de Rumes

Règlement

Les candidats

- Habiter la commune (Rumes – Taintignies – la Glanerie)
- Tous les enfants en âge d'être en 5^{ème} et habitant la commune, peuvent se présenter.
- Avoir déposé sa candidature à la date fixée. La candidature devra être accompagnée d'une autorisation parentale et de droit à l'image pour être valable.

Les électeurs

- Les élèves de 5^{ème} fréquentant une école de l'entité.
- Ils votent pour les enfants de leur école (liste propre à chaque école).

Nombre de conseillers

- 2 élèves par école (1 élève par classe de 5^{ème} et 1 élève par classe de 6^{ème} par école)
- 2 élèves non- scolarisés dans l'entité mais domiciliés sur la commune (1 élèves de 5^{ème} et 1 élève de 6^{ème} primaire)

> Au total 12 conseillers dont 6 déjà en place

Campagne

La campagne dure 2 semaines. Chaque candidat aura comme support des affiches A3 qui seront fournies par la commune. Lors de sa campagne, chaque candidat abordera uniquement des thèmes généraux (pas de projets précis)

Les élections pour le CCE dans les établissements scolaires de l'entité

Elles auront lieu le même jour dans chaque école de l'entité.

Chaque bureau de vote sera constitué de 3 personnes (un président, un secrétaire et un assesseur.) Un adulte est présent dans chaque bureau, comme témoin. Chaque enfant vote pour un ou plusieurs candidat(e)s de la liste de son école. Le vote est secret.

Le bulletin de vote comprend la liste des candidats par ordre alphabétique.

Tout le matériel électoral sera fourni par l'Administration communale (urne, bulletin de vote, isoloir, convocation, ...)

Les élections pour le CCE des élus non scolarisés dans l'entité

L'appel à candidatures s'effectuera au travers des supports média traditionnellement utilisés par l'administration communale pour sa communication. L'appel s'effectuera durant les premières semaines de septembre.

Les candidatures seront directement adressées, par courrier postal ou par courrier électronique, à l'Administration communale.

Si plusieurs enfants posent leur candidature, un tirage au sort sera effectué par le Collège communal pour désigner un élu.

Le dépouillement

Il se fait par la commune. Le lendemain des élections, les résultats seront communiqués par téléphone ou par mail dans chaque école et diffusé sur la page facebook de la commune. Les bulletins blancs, annotés, déchirés,... seront considérés comme nuls.

Sera élu l'enfant de chaque classe qui aura récolté le plus de voix. En cas d'égalité, c'est l'élève le plus âgé qui sera retenu l'autre élève portera le titre de suppléant.

Les résultats seront affichés à l'Administration communale, et dans les écoles. Chaque enfant élu sera prévenu personnellement.

L'installation du conseil

La première assemblée se tiendra dans les jours qui suivent l'élection. Au préalable les futurs conseillers se seront réunis afin de faire connaissance et d'établir les grandes lignes de travail.

Lors de l'installation du conseil, chaque enfant prêtera serment.

Périodicité des réunions

Les réunions se feront le mercredi de 13h30 à 15h30 (environ toutes les 6 semaines).

Les décisions seront prises à la majorité absolue (la moitié + 1)

Le collège communal aura un droit de regard sur la faisabilité des projets. Il devra à chaque fois bien motiver sa réponse qu'elle soit favorable ou non.

Date pour l'année 2026-2027

Dépôts des dossiers dans chaque école : la semaine du 7 septembre

Remise des candidatures : 14 septembre

Campagne électorale : du 21 septembre au 2 octobre

Elections : 7 octobre

Dépouillement : 8 octobre

Résultats : 9 octobre

Première réunion de contact : 4 novembre

Mise en place : 12 novembre (prochain conseil communal)

Rôle des enseignants

Distribution des formulaires de candidatures, du règlement du conseil communal des enfants et autorisations parentales.

Veiller au respect des règles et au bon déroulement de la campagne, de constituer le bureau de vote (les élèves qui se présentent, ne peuvent pas faire partie du bureau de vote).

La commune se charge de réaliser les convocations, les bulletins de vote, les listes électorales et de mettre à disposition de chaque école le matériel nécessaire aux élections c'est-à-dire crayons rouges, isoloirs, urnes,...